



**APPEL À PROPOSITIONS POUR DES PROJETS PILOTES**

**SUR**

**DÉVELOPPEMENT DE CHAÎNES DE VALEUR RÉSILIENTES  
AU CLIMAT POUR LES PRODUITS ET SERVICES DE LA  
BIODIVERSITÉ DANS LES POINTS CHAUDS DE LA  
BIODIVERSITÉ FORESTIÈRE EN AFRIQUE**

**JUILLET 2025**

## **1. INTRODUCTION**

Le Forum forestier africain (AFF) est une organisation non gouvernementale panafricaine dont le siège se trouve à Nairobi, au Kenya. Il s'agit d'une association d'individus partageant une même vision et un engagement commun pour la gestion, l'utilisation et la conservation durables des ressources forestières et arborées de l'Afrique, dans le but d'améliorer le bien-être socio-économique des populations africaines et de contribuer à la stabilité et à l'amélioration de l'environnement.

L'objectif de l'AFF est d'offrir une plateforme et de créer un environnement propice à une analyse, un plaidoyer et des conseils indépendants et objectifs sur les questions politiques et techniques pertinentes liées à la gestion durable, à l'utilisation et à la conservation des ressources forestières et arborées en Afrique, dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté, de promotion de l'égalité des sexes, et de développement économique et social.

L'AFF a obtenu un financement de l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) pour mettre en œuvre un projet intitulé : « *Transformer le Forum forestier africain pour renforcer sa capacité à améliorer les moyens de subsistance et la stabilité environnementale grâce à une meilleure gestion des ressources forestières et arborées africaines* ».

Ce projet vise à générer et partager des connaissances qui favorisent la gestion durable des forêts et des arbres hors forêts, dans un contexte de changement climatique, pour améliorer le bien-être humain et la protection de l'environnement en Afrique.

Dans le cadre de la réalisation de son objectif global, le projet vise à « améliorer la gestion de la biodiversité forestière afin de garantir l'approvisionnement en biens et services écosystémiques et de préserver le bien-être humain dans certains points chauds de biodiversité ». En outre, il vise à renforcer les connaissances et les capacités des parties prenantes africaines pour une gestion plus efficace des paysages forestiers et de la biodiversité, en vue d'assurer l'approvisionnement durable en biens et services écosystémiques dans un contexte de changement climatique.

## **2. CONTEXTE**

Les forêts africaines couvrent plus de 624 millions d'hectares, représentant 23 % de la superficie terrestre du continent et 17 % des forêts mondiales. Ces paysages forestiers, allant des forêts humides tropicales d'Afrique centrale et de l'ouest, aux mangroves des littoraux africains, en passant par les forêts de montagne de la région des hauts plateaux d'Afrique de l'Est et les forêts sèches et parcs arborés du Sahel ainsi que des régions orientales, australes et nord-africaines, se caractérisent par une richesse exceptionnelle en biodiversité.

Ces écosystèmes forestiers critiques jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat et de l'eau, le cycle des nutriments, la pollinisation, et servent d'habitats pour les espèces végétales et animales, tout en offrant des fonctions culturelles, récréatives et patrimoniales. Ils fournissent également une large gamme de biens et services précieux : nourriture, bois, eau, énergie, médecine, fibres, et assurent des moyens de subsistance et des économies durables.

Les efforts s'intensifient pour valoriser les biens et services écosystémiques forestiers à travers le développement de chaînes de valeur soutenant les moyens de subsistance ruraux et le développement socio-économique. En Afrique, environ les deux tiers de la population tirent des bénéfices directs et indirects des forêts, en particulier des produits et services forestiers qui constituent une source cruciale de revenus et de subsistance, tant en milieu urbain que rural. La capacité des communautés riveraines à accéder et utiliser ces produits contribue à leur bien-être et à la gestion durable des forêts. Il est donc crucial de garantir un approvisionnement durable de ces ressources pour atteindre les objectifs du développement durable.

L'Afrique dispose d'un potentiel important pour tirer une plus grande valeur de ses forêts en contribuant à la stabilité environnementale et au développement socio-économique, notamment par la promotion de la résilience socio-écologique au changement climatique. Le renforcement des chaînes de valeur forestières, en particulier dans les points chauds de biodiversité, constitue une voie viable pour atteindre ces objectifs. L'investissement dans le développement durable des chaînes de valeur, notamment pour les produits forestiers non ligneux (PFNL) et les services écosystémiques, favorise non seulement la génération de revenus pour les communautés rurales, mais encourage aussi la conservation de la biodiversité forestière.

La commercialisation des produits forestiers, lorsqu'elle est soutenue par des stratégies inclusives et résilientes au climat, peut générer des moyens de subsistance durables tout en préservant l'intégrité écologique des paysages forestiers. Pour maximiser l'impact local, il est urgent de soutenir le développement de chaînes de valeur viables, inclusives et résilientes au climat, notamment dans les zones riches en biodiversité, dotées de ressources naturelles uniques pouvant stimuler à la fois la conservation et le développement économique.

C'est dans ce contexte que l'AFF prévoit d'appuyer quatre projets pilotes visant à renforcer les entreprises communautaires axées sur la valorisation des produits et services de la biodiversité forestière dans les points chauds de biodiversité en Afrique. Cette initiative répond à la nécessité de soutenir des projets innovants qui améliorent les moyens de subsistance des communautés, leur résilience au changement climatique, ainsi que la conservation de la biodiversité. Les projets doivent également intégrer des mesures visant à garantir un approvisionnement durable en matières premières pour ces produits. À cet égard, les entreprises concernées doivent s'appuyer sur des stratégies d'investissement solides, tenant compte du degré d'inclusivité sociale, de la viabilité économique et de la durabilité écologique.

Dans le cadre de son plan de travail annuel 2025, l'AFF prévoit de faciliter la mise en œuvre de quatre projets pilotes qui viseront à :

- a) Renforcer les capacités des parties prenantes vivant à proximité des points chauds de biodiversité pour accroître la valeur des produits et services forestiers ;
- b) Renforcer la capacité des organisations communautaires à mettre en œuvre des chaînes de valeur résilientes au climat pour les produits forestiers ligneux et non ligneux ;
- c) Accroître la contribution des produits forestiers ligneux et/ou non ligneux au développement socio-économique dans les points chauds de biodiversité.

### **3. APPEL À PROJETS**

Un soutien sera accordé à un total de quatre projets pilotes dans différents points chauds de biodiversité forestière et types de forêts en Afrique, ciblant les organisations communautaires ou organisations non gouvernementales nationales activement impliquées dans des activités liées à la foresterie et au changement climatique. Les projets seront sélectionnés dans les points chauds de biodiversité suivants : Madagascar et les îles de l’océan Indien, forêts guinéennes d’Afrique de l’Ouest, Afro-montagne de l’Est, forêts côtières d’Afrique de l’Est, Maputaland-Pondoland-Albany et Corne de l’Afrique.

La durée du soutien pour ces projets pilotes est de deux ans, et les notes conceptuelles doivent se concentrer sur les résultats suivants :

- Valorisation des produits et services forestiers issus des points chauds de biodiversité à travers le renforcement des chaînes de valeur socialement inclusives et contribuant à l’amélioration des moyens de subsistance. Les produits peuvent inclure, sans s’y limiter, ceux qui contribuent à la sécurité alimentaire, à la santé, à l’industrie ou à la culture.
- Amélioration de la gestion des paysages dans les points chauds de biodiversité forestière afin de soutenir un approvisionnement durable en matières premières pour les chaînes de valeur, contribuant ainsi au développement socio-économique. Cela peut inclure, entre autres, des initiatives d’agroforesterie et de gestion multifonctionnelle des paysages.

Les propositions doivent être hautement faisables, techniquement et financièrement solides, et aboutir à des résultats concrets, vérifiables et mesurables de manière quantitative. Elles doivent intégrer une stratégie claire de diffusion des connaissances. Un projet pilote réussi devra être accessible à tous les acteurs potentiels et viser à encourager d’autres parties prenantes à adopter les solutions innovantes — y compris les technologies, techniques et méthodes — démontrées dans le projet.

Les projets pilotes précédemment soutenus par le Forum Forestier Africain sont éligibles à soumettre une nouvelle candidature pour examen.

### **4. ADMISSIBILITÉ**

Les candidats doivent répondre aux critères d’admissibilité généraux et spécifiques énoncés ci-dessous.

#### **4.1 Critères d’admissibilité généraux**

- a) Le candidat doit être une entité légale, une organisation communautaire ou une organisation non gouvernementale enregistrée dans un pays africain.
- b) Les candidats doivent être en mesure de présenter un rapport d’audit pour au moins deux années.
- c) Le projet pilote proposé et les activités doivent être clairement liées au développement des aspects socio-économiques des moyens de subsistance, à la conservation des forêts, à l’adaptation au changement climatique et au renforcement de la résilience des communautés.
- d) Tous les documents de candidature doivent être complets et reçus par le Secrétariat de l’AFF au plus tard à la date limite de dépôt des candidatures.

## 4.2 Critères d'admissibilité spécifiques

Les candidats doivent être une organisation communautaire (OC) ou une organisation non gouvernementale nationale (ONG) basée en Afrique, ayant une capacité démontrée à entreprendre les tâches décrites au niveau communautaire et remplissant les qualifications minimales suivantes :

- a) Être une organisation légalement constituée et enregistrée, ayant fait ses preuves dans le secteur forestier dans un pays africain.
- b) Avoir une expérience avérée dans le développement de chaînes de valeur de produits issus de la biodiversité ou dans la gestion de paysages riches en biodiversité.
- c) Entretenir des relations de travail étroites et bien documentées avec les institutions forestières clés et les communautés locales dans sa zone d'intervention et dans le pays.
- d) Avoir un bon historique dans l'obtention et la gestion de projets liés à la foresterie au niveau communautaire, avec un accent particulier sur le développement des chaînes de valeur, les moyens de subsistance basés sur les forêts, le changement climatique, ainsi que les questions de genre et le renforcement des capacités.
- e) Avoir une expérience prouvée dans la réalisation de projets dans les délais et avec la qualité requise.
- f) Faire preuve d'une bonne capacité de réseautage et de partenariat.

## 5. EXIGENCES RELATIVES À LA CANDIDATURE

Le candidat devra soumettre les éléments suivants :

- Une lettre de motivation indiquant en quoi son organisation répond aux critères mentionnés ci-dessus.
- Un profil de l'organisation, comprenant son mandat, son certificat d'enregistrement et les domaines d'activités couverts.
- Un profil des membres de l'organisation, y compris les CV des personnes qui participeront à la mise en œuvre du projet pilote.
- Le nom d'au moins un partenaire local potentiel.
- Une lettre de référence et de soutien d'au moins un partenaire local potentiel, indiquant la volonté de son organisation de s'associer au projet depuis le démarrage jusqu'à son achèvement.
- Une proposition de projet pilote en remplissant le formulaire de candidature intitulé : « *CANDIDATURE POUR LES PROJETS PILOTES SUR LE DÉVELOPPEMENT DE CHAÎNES DE VALEUR RÉSILIENTES AU CLIMAT POUR LES PRODUITS ET SERVICES DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES POINTS CHAUDS DE BIODIVERSITÉ EN AFRIQUE* »

## 6. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET BUDGET

Une subvention modeste allant jusqu'à 20 000 USD sera accordée pour soutenir les activités de terrain du projet pilote sur une durée de deux ans.

Les fonds devront principalement être investis dans des activités de terrain ayant un impact potentiel pour les communautés locales. La subvention ne devra pas être utilisée pour financer les salaires du personnel permanent de l'organisation. Toutefois,

un maximum de 13 % du budget peut être alloué aux frais administratifs. Le reste du budget doit couvrir l'ensemble des activités de terrain et les intrants nécessaires.

## **7.ÉVALUATION ET SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Toutes les candidatures répondant aux critères d'éligibilité généraux et spécifiques seront évaluées selon les critères suivants :

- a) Qualité de la proposition de projet, avec des objectifs, une méthodologie et des résultats attendus clairement définis.
- b) Mérite technique du travail proposé.
- c) Qualifications et capacités des candidats à mettre en œuvre le projet proposé.
- d) Pertinence du budget proposé.
- e) Adéquation de l'organisation et de ses partenaires au projet.

### **Développement des concepts :**

Les critères clés suivants seront utilisés pour l'évaluation des notes conceptuelles :

#### **1. Pertinence de l'action par rapport à l'objectif de l'appel :**

La note conceptuelle devra démontrer clairement comment elle vise à valoriser les produits et services forestiers, leur valeur marchande et leur potentiel économique, ainsi que les opportunités d'investissement existantes pour appuyer le développement de chaînes de valeur résilientes au climat. Elle devra préciser les produits et services de la biodiversité concernés (bois et produits forestiers non ligneux destinés à l'alimentation, la médecine, l'écotourisme, etc.) et leur contribution aux revenus, à l'emploi, à la création de richesse, au renforcement des capacités, etc., pour les communautés vivant à proximité du point chaud de biodiversité spécifié.

#### **2. Lien avec les priorités nationales et les ODD :**

La note conceptuelle devra démontrer que les travaux et activités proposés sont en adéquation avec les priorités du pays dans lequel l'organisation opère (en se référant à des dispositions spécifiques des politiques et stratégies nationales liées aux forêts et à la biodiversité). Le projet devra clairement définir comment il garantira l'inclusion sociale, la viabilité économique et la durabilité environnementale.

#### **3. Prise en compte des besoins des communautés locales :**

Le concept devra démontrer qu'il répond aux besoins des communautés locales (par exemple en se référant à des orientations spécifiques ou priorités issues des plans de développement locaux), ou idéalement s'appuyer sur des informations crédibles issues de consultations et d'un engagement avec les parties prenantes, impliquant les bénéficiaires et groupes cibles au niveau communautaire, avec un accent particulier sur les groupes d'intérêt spécifiques et les considérations de genre. La participation des femmes et des jeunes est essentielle. La note conceptuelle devra indiquer comment les parties prenantes seront impliquées dans la mise en œuvre du projet pilote.

#### 4. **Efficacité des coûts et mobilisation de cofinancements :**

Il est attendu que le projet proposé réponde aux critères d'efficacité des coûts et démontre sa capacité à mobiliser des cofinancements, en espèces ou en nature, provenant de sources nationales et internationales. Le projet pilote pourra également cibler un composant ou aspect manquant d'une initiative en cours, avec un potentiel pour favoriser ou renforcer la réussite de cette initiative.

#### 5. **Durabilité de l'action :**

Le concept devra montrer comment la durabilité sera assurée après l'achèvement de l'action. Cela peut inclure des activités de suivi nécessaires, un potentiel de réplication, des stratégies intégrées, un ancrage local, etc. Cela peut aussi prendre la forme d'un modèle économique clair permettant au projet de se pérenniser après la phase pilote. Un plan d'affaires et/ou une stratégie d'investissement peut être inclus.

#### 6. **Théorie du changement :**

Le cheminement vers l'impact attendu par l'intervention du projet devra être clair, structuré de manière itérative et progressive. Cela sera essentiel pour préciser la logique de mise en œuvre du projet, avec un mécanisme intégré permettant d'atteindre les résultats souhaités.

#### 7. **Mandat organisationnel :**

La preuve que l'organisation est légalement mandatée et dispose de la capacité de base pour mettre en œuvre le projet devra être fournie. Un certificat d'enregistrement officiel est requis.

### 8. COMMENT POSTULER

Veillez soumettre votre candidature en indiquant le numéro et le titre de cette consultation dans l'objet du courriel, comme suit : « **Consultation n° : 01-1.1.4.1 AFF – Candidature pour les projets pilotes : Développement de chaînes de valeur résilientes au climat pour les produits et services de la biodiversité dans les points chauds de biodiversité forestière en Afrique** » et l'envoyer à l'adresse suivante : [d.mutta@cifor-icraf.org](mailto:d.mutta@cifor-icraf.org), [f.babalola@cifor-icraf.org](mailto:f.babalola@cifor-icraf.org), [d.dali@cifor-icraf.org](mailto:d.dali@cifor-icraf.org) avec copie à [exec.sec@afforum.org](mailto:exec.sec@afforum.org).

#### 8.1 **La candidature doit inclure les éléments suivants :**

- a) Un formulaire de candidature dûment rempli intitulé :  
« Candidature pour les projets pilotes – Développement de chaînes de valeur résilientes au climat pour les produits et services de la biodiversité dans les points chauds de biodiversité forestière en Afrique ». Le titre doit spécifier le nom du point chaud de biodiversité.
- b) Tous les documents justificatifs mentionnés au point 5.0 ci-dessus.

#### 8.2 **Délais**

- a) Les candidatures doivent être reçues par le Secrétariat de l'AFF au plus tard le 15 août 2025.
- b) Les candidats retenus seront informés au plus tard le 1er septembre 2025.

- c) Les activités des projets pilotes doivent commencer au plus tard à la mi-septembre 2025.

## **9.DURÉE DE L'ENGAGEMENT**

La mise en œuvre des activités pilotes s'étendra sur une période de deux ans à compter de septembre 2025. Le candidat travaillera en étroite collaboration avec le personnel concerné du Secrétariat de l'AFF tout en respectant le calendrier de livraison convenu. Pour toute demande de clarification, veuillez contacter : [d.mutta@cifor-icraf.org](mailto:d.mutta@cifor-icraf.org), [F.Babalola@cifor-icraf.org](mailto:F.Babalola@cifor-icraf.org), [d.dali@cifor-icraf.org](mailto:d.dali@cifor-icraf.org) avec copie à [exec.sec@afforum.org](mailto:exec.sec@afforum.org).